

Session d'automne 2003 :

2e décision modificative du budget 2003

ce que le Conseil général a décidé

Le Conseil général de l'Aube s'est réuni en séance plénière le 20 octobre 2003 pour la 2e Décision Modificative du budget 2003 (DM2).

Comme toutes les décisions modificatives, cette DM 2 (2e décision modificative du budget 2003) permet de corriger -à la hausse ou à la baisse- les prévisions initiales de crédits, en fonction de l'avancement des opérations programmées.

Globalement, la DM2 2003 ne modifie que de - 0,13 % les crédits déjà votés en 2003 -même si les ajustements sont plus ou moins importants selon les opérations.

Au fil des rapports

- Vélovoie des lacs : prolongement vers le Der
- Nouvelle restauration à l'Hôtel-Dieu (Troyes)
- 31 nouveaux projets d'aménagement de communes
- Train touristique
- Textile-habillement : soutien à l'innovation
- Enseignement supérieur : faire de l'ESAA un pôle d'excellence
- Transports scolaires : du nouveau
- Collèges : le budget adapté
- Piney

Vélovoie des lacs :

Brienne et Soulaines, prochaines villes étapes en direction du Der

Dès le mois de mai 2003, soit bien avant l'ouverture de la vélovoie, le Conseil général avaient décidé de lancer des études pour que ce parcours de 42 km (St-Julien / Port Dienville) puisse au plus vite déboucher sur 2 nouveaux tronçons :

- le tour du lac d'Orient,
- une liaison vers le lac du Der.

On en sait davantage aujourd'hui sur cette liaison vers le Der puisque, suite aux concertations avec le syndicat mixte du Der, le Conseil général a décidé que :

- dans l'Aube, Brienne-le-Château et Soulaines-Dhuys constitueront les deux nouvelles villes étapes de ce parcours qui passera ensuite, dans la Haute-Marne, par Montier-en-Der avant de rejoindre la voie verte contournant le lac du Der ;

- à Brienne, une desserte du collège par la vélovoie sera tout spécialement étudiée.

Comme c'est déjà le cas pour le tronçon " St-Julien/Dienville ", le Conseil général souhaite que ce prolongement soit accessible à tous (aménagement de sécurité, faible déclivité)

et permette de découvrir l'Aube sous son meilleur aspect.

Tirant les leçons de cette première expérience, le Conseil général entend par ailleurs :

- généraliser une largeur de 3 mètres, afin de faciliter le passage et le croisement des différents usagers ;

- se rendre propriétaire autant que possible des espaces traversés afin d'éviter tout conflit entre les utilisateurs et les propriétaires (car ceux-ci, bien qu'ayant accepté, par convention, la traversée de leur bien, ne se sentent parfois plus maîtres chez eux).

Hôtel-Dieu (Troyes) :

restauration prochaine des grilles de la cour d'honneur

Pour donner accès à la cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu à Troyes, le Conseil général, propriétaire des lieux, va restaurer les superbes grilles de fonte ouvrant sur le n°2 de la rue de la Cité.

Compte-tenu de leur état, ces grilles classées monument historique doivent actuellement rester closes, pour des raisons pratiques et de sécurité.

Réalisées en 1760 par le serrurier parisien Pierre Delphin, elles constituent une œuvre emblématique de la serrurerie baroque... ce qui nécessite une remise en état particulièrement minutieuse, dans le respect des toutes nouvelles techniques de l'époque (soudures à l'acier, protection des fers, assemblages, etc.).

Cette restauration et la possibilité d'ouvrir la cour d'honneur de l'Hôtel Dieu sont d'autant plus importantes que le quartier de la Cité doit bénéficier, à son tour, de travaux de " requalification urbaine " qui en renforceront l'attrait (travaux menés par la ville de Troyes).

Pour mener à bien cette opération estimée à 995 000 €, le Conseil général va donc solliciter une aide de la Région, de l'Etat et de l'Union européenne.

Aménagements de communes :

31 nouveaux projets aidés par le Conseil général

En matière d'aménagement de villages et d'équipements touristiques, les communes de l'Aube foisonnent de projets.

S'ajoutant aux 20 dossiers déjà aidés depuis le début 2003, 31 dossiers viennent d'obtenir le soutien financier du Conseil général (soit 121 700 €), aussi bien à la campagne qu'à la ville (aménagement de l'ensemble du bourg de Crenoy, par exemple).

Restauration de lavoirs, aménagements de places, jardins, plans d'eau, aires de loisirs et de pique-nique... l'Aube ne cesse de s'embellir !

Train touristique :

l'autorail Picasso remis en état

Le Conseil général va aider l'Acta (Association du chemin de fer touristique aubois) à remettre en état l'autorail " Picasso " qu'elle a acquis pour faire revivre certaines lignes ferroviaires (*) à l'occasion de manifestations ponctuelles : foires, fêtes, sorties scolaires, découverte de la nature, etc. Si cet autorail de 1954 peut espérer une nouvelle vie, c'est grâce aux membres de l'Acta :

4 conducteurs SNCF assurant bénévolement les sorties, ainsi que plusieurs ajusteurs et diésélistes capables d'assurer la petite maintenance.

C'est aussi grâce à la SNCF qui a accepté le principe d'une exploitation touristique de ses lignes -sous réserve, toutefois, que l'Acta puisse garantir, à terme, un minimum d'entretien de sécurité des voies.

Aubois (randonneurs, scolaires, sorties du dimanche, etc.) mais aussi touristes et, de façon générale, passionnés du rail... beaucoup devraient y trouver leur compte !

Participation du Conseil général : 13 400 €

() 4 lignes qui ne sont plus exploitées pour le transport voyageurs : Troyes-Châtillon, Troyes-Saint-Florentin, Troyes-Villeneuve-l'Archevêque, Troyes-Brienne-le-Château.*

Textile-habillement : soutien à l'innovation au travers de la plate-forme de recherche "Maille 3D et tricotage intégral"

Innovation et diversification des productions : telles sont, on le sait, les conditions du maintien d'une filière textile-habillement dans l'Aube -et plus largement, en France.

Conscient de l'enjeu, le Conseil général soutient déjà, par exemple, le développement des textiles dits " techniques " (produits innovants, à forte valeur ajoutée, dont les utilisations vont au-delà du simple domaine du vêtir). Dans le même esprit, le Conseil général va contribuer à la création d'une plate-forme de recherche au sein de l'IFTH de Troyes (Institut français du textile et de l'habillement).

Dédiée à la maille 3D (3 dimensions) et au tricotage intégral, cette plate-forme de recherche et de transfert de technologie se mettra en place sur 3 ans.

Travaillant en lien étroit avec les entreprises, elle ne se contentera pas d'expérimenter technologies et processus ; elle devra aussi mettre les nouveaux savoir-faire à disposition des industriels, afin de déboucher sur le développement de produits originaux.

Aide du Conseil général : 70 000 € sur une opération estimée à 1,34 million d'euros, cofinancée par le ministère de l'Industrie, l'Union européenne, l'IFTH, les industriels privés et la Région.

Enseignement supérieur : nouvelle étude de positionnement pour faire de l'ESAA un pôle d'excellence

Le Conseil général et la CAT vont co-financer une étude de 44 000 € pour faire

de l'ESAA un véritable pôle d'excellence universitaire -dispensant des formations reconnues par l'Etat.

Suite à diverses missions (étude sur le positionnement et le fonctionnement, aide au projet d'établissement), l'ESAA de Troyes (Ecole supérieure des arts appliqués) a obtenu un financement d'Etat pour sa 1ère année de formation de BTS ACI (assistant de création industrielle).

Une demande de reconnaissance est en cours pour la 2e année de cette même formation.

Cela étant, les collectivités partenaires souhaitent aller plus loin, avec un grossissement des effectifs et, surtout, la mise en place de nouvelles formations adaptées aux besoins -et reconnues par l'Etat.

Elles souhaitent en particulier qu'un nouveau projet d'établissement soit lancé afin d'obtenir, cette fois, la labellisation par l'Etat d'un 1er cycle universitaire complet (avec création de licence professionnelle)... sachant que l'actuelle formation en " communication visuelle " a quant à elle peu d'avenir (du fait de l'existence d'une même filière à Chaumont).

Transports scolaires : le port de la ceinture intégré au règlement et modalités d'accès au transport scolaire pour le privé

Le port de la ceinture de sécurité intégré au règlement

Responsable des transports scolaires, le Conseil général intègre dans son règlement

une nouvelle obligation légale : le port de la ceinture de sécurité dans les cars qui en sont équipés (c'est-à-dire, en fait, les cars construits à partir de la fin 1999).

Désormais, il est stipulé que " *Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les élèves de plus de 3 ans dans tout autocar équipé de ceintures.* "

" *Le non port de la ceinture de sécurité entraînera la prise de sanctions prévues aux articles 7 et 8 du présent règlement* " ... autrement dit : toute une gamme de sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion de longue durée.

Nouvelles règles pour le transport d'élèves du privé

Si la gratuité du transport scolaire est en principe destinée aux seuls élèves fréquentant des établissements publics, il est désormais possible d'en faire bénéficier des élèves du privé sous certaines conditions.

L'élève fréquentant un établissement privé aura ainsi la possibilité de voyager gratuitement :

- dans les cars spécifiquement réservés au transport scolaire,
- et à condition que des places soient disponibles,
- en utilisant les arrêts existants, les plus proches de son domicile et de son établissement d'enseignement,
- en se pliant aux horaires actuels,
- le tout, sous l'entière responsabilité de l'élève,
- et sans créer de droits pour les années suivantes.

Collèges : 2,24 millions d'euros pour le fonctionnement 2004

Responsable des bâtiments des collèges, le Conseil général contribue également au fonctionnement de ces établissements (chauffage et énergies, entretien, activités pédagogiques). Une enveloppe de 2,24 millions d'euros est ainsi prévue pour l'année 2004.

S'agissant du principal poste de dépenses (les " viabilisations ", autrement dit les énergies combustibles ainsi que l'eau et l'électricité), on notera une nouveauté :

les dotations 2004 sont identiques aux dotations 2003 ; il sera toutefois toujours possible de les réévaluer en cours d'année en fonction de l'évolution constatée du coût unitaire des différentes énergies. Une provision sera prévue à ce sujet dans le budget 2004 du Conseil général.

Un suivi rigoureux des dépenses est effectué afin de contrôler les effets de la méthode de répartition et de déceler toute dérive éventuelle.

Des études thermiques sont par ailleurs réalisées au fur et à mesure des réhabilitations de collèges.

Piney : un tracé de principe retenu pour une éventuelle déviation de la RD 960

Bien que ne soit pas actuellement programmée la déviation routière de la RD 960 à Piney, la commune a souhaité préserver pour l'avenir cette possibilité dans le cadre du plan local d'urbanisme qu'elle est en train d'élaborer.

Il n'est pas exclu en effet qu'à l'avenir, les évolutions du trafic routier sur la RD 960 (propriété du Conseil général) conduisent les collectivités à envisager une telle infrastructure.

Il est donc sage de préserver les possibilités de réalisation en proscrivant toute nouvelle construction sur les espaces que pourrait emprunter le futur tracé.

Dans cette perspective, le principe d'une déviation de Piney par le nord a été retenu -une déviation sud étant exclue en raison de la présence d'une zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Des réflexions de même nature ont déjà été engagées pour d'autres voies départementales en lien avec les communes qu'elles traversent, par exemple à Romilly-sur-Seine, Les Riceys, Méry-sur-Seine et Brienne-le-Château.